



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**

Tenue le lundi 9 mai 2022 à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères, Cindy Côté, Hélène Jacques et Diane Rhéaume et messieurs les conseillers Jean-François Allen et Antoine Couture, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réal Turgeon.

Est absent : le conseiller Daniel Blais.

Louise Chabot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est également présente.

2022-05-138 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

1. Dépôt de soumissions;
 - 1.1. Réfection de ponceau piste cyclable Monk ;
2. Recensement des chiens ;
 - 2.1. Offre de services ;
3. Transport et voirie;
 - 3.1. Épandage de calcium;
4. Assurance locataires – Centre multifonctionnel ;
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Cindy Côté

APPUYÉ PAR le conseiller Antoine Couture

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

1. Dépôt de soumissions

1.1. Réfection de ponceau piste cyclable Monk

Sujet reporté.

2. Recensement des chiens

2022-05-139 2.1 Offre de service

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore procède annuellement au recensement des chiens sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour une prise en charge de toute la gestion animalière, en conformité avec la nouvelle Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Allen, APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de madame Josy-Anne Nadeau relativement à la gestion animalière au coût forfaitaire suivant, taxes non applicables :

Année 2022 : 8 500,00 \$
15,00 \$ pour les médailles

Année 2023 : 9 500,00 \$ avec un recensement porte à porte
20,00 \$ pour les médailles

ADOPTÉE

3. Transports et voirie

2022-05-140 3.1 Épandage de calcium

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

	<u>COÛT ESTIMÉ</u> <u>(excluant les taxes)</u>
Épandage de calcium (10 000 litres) (transport inclus) <i>Fournisseur : Les Entreprises Bourget</i>	0,4342 \$/litre

ADOPTÉE

4. Assurance locataires - Centre multifonctionnel

Sujet reporté.

5. Période de questions

Aucune question.

2022-05-141 6. Levée de la séance

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antoine Couture

APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Jacques

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 20h00.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Louise Chabot,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 9 mai 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Réal Turgeon,
Maire

Madame Louise Chabot,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim